

**DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE NOTRE DAME DU PRE**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 20 FEVRIER 2023 A 19 HEURES 30**

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

PRESENTS : Mrs BERNARDON Paulin, DE BORTOLI Jean-Paul, RIMBOUD Bruno, ROMANET Joël

Mmes ABONDANCE-POURCEL Jocelyne, ABONDANCE Monique, BOURGEOIS Catherine, ROMANET Marie-Aline, TABRAN Floriane

ABSENT(E) S : néant

EXCUSE(E) S : GOMBERT Pierre-Alain, MONTMAYEUR Boris

SECRETAIRE : ROMANET Marie-Aline

ORDRE DU JOUR

Les conseillers approuvent le procès-verbal du conseil municipal du 16.01.2023

Mme la Maire et l'ensemble des élus présentent leurs condoléances à la famille Gombert pour le décès de Simone. Les élus présentent également leurs condoléances à la famille de Mr Martinot Gabriel qui fut instituteur dans notre village.

DOSSIERS D'URBANISME

- **LILLE TERRAZ Murielle** : DP pour l'aménagement des combles par la modification de la toiture avec isolation par l'extérieur, création de 2 lucarnes et pose d'un vélux, création d'un escalier et balcon d'accès par l'extérieur sur le terrain cadastré ZN 672 à l'adresse 187 rue de la Mairie. Après étude par la commission communale d'urbanisme, ce dernier a été déposé à l'ADS de par sa complexité et a reçu un avis favorable.
- **FRAMMERY Flavien** : DP pour la régularisation des travaux de rénovation du balcon par des renforts en poteaux verticaux sur le terrain cadastré Q1178 à l'adresse 20 chemin de Chainaz. Ce dernier a reçu un avis favorable.

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BP COMMUNAL

Mme la Maire explique que lors de la clôture du budget 2022, le compte 7398 n'a pas assez été approvisionné. Il convient de prendre la décision modificative suivante :

Fonctionnement			
DEPENSES		RECETTES	
022	- 9.00	7398	+ 9.00
TOTAL	9.00	TOTAL	9.00

Après avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité les rectifications mentionnées ci-dessus.
Délibération n°2023/03

**RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS
POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER
D'ACTIVITE**

Mme la Maire explique que cette délibération vient en remplacement de la délibération 2022.45 du 14/11/2022 afin de la compléter et de la détailler ;

- A ce titre, seront créés :

♦ 1 emploi à temps non complet à raison de 2h hebdomadaires dans le grade d'adjoint technique principal de 1ere classe relevant de la catégorie hiérarchique « C » (IB 558 IM 473) pour exercer les fonctions de déneigement et de damage.

♦ 3 emplois à temps non complet à raison de 7h hebdomadaires dans le grade d'adjoint technique principal de 1ere classe relevant de la catégorie hiérarchique « C » (IB 558 IM 473) pour exercer les fonctions de pisteurs secouristes.

♦ 1 emploi à temps non complet à raison de 7h hebdomadaires dans le grade d'adjoint technique (IB 387 IM 354) relevant de la catégorie hiérarchique « C » pour exercer les fonctions de conducteur de téléskis.

♦ 1 emploi à temps non complet à raison de 5h hebdomadaires dans le grade d'adjoint administratif (IB 387 IM 354) relevant de la catégorie hiérarchique « C » pour exercer les fonctions de caissier des forfaits de ski.

Sur le rapport de Madame la Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident d'autoriser Madame la Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 4 mois du 1^{er} Décembre 2022 au 31 Mars 2023 en application de l'article L.332-23-2° du code précité.

Délibération n°2023/04

DEMANDE D'AIDES FINANCIERES – PROGRAMMATION 2023 AUPRES DU CONSEIL REGIONAL

Madame la Maire rappelle que plusieurs projets sont envisagés pour une réalisation en 2023 notamment portant sur des rénovations énergétiques de la salle polyvalente des Plaines par l'isolation du plafond ainsi que le changement des huisseries.

Que les devis sollicités auprès de différentes entreprises ont été modifiés pour respecter les critères nationaux des Certificats d'Economie d'Energie pour les bâtiments tertiaires,

Que les devis estiment les travaux mentionnés ci-dessus à 62 582.10€ HT

Après avoir délibéré, le conseil donne son accord à l'unanimité afin que soit sollicitées auprès du Conseil Régional au titre des différents fonds d'aides aux collectivités, les subventions les plus élevées possible pour l'isolation du plafond. Le conseil donne son accord à 7 pour et 2 absentions afin que soit sollicitées les subventions les plus élevées possible portant sur le changement des huisseries.

Le reste du financement sera assuré sur les fonds propres de la commune dans le cadre du budget communal.

Délibération n°2023/05

DEMANDE DE SUBVENTION DU COMICE AGRICOLE

Mme la maire donne lecture d'une demande de subvention du Comice Agricole. Après avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'allouer la subvention suivante :

- Comice agricole de la vallée de Tarentaise 100€
Délibération n°2023/06

QUESTIONS DIVERSES

- Route de Chantemerle : Le dossier a été remis entre les mains de l'établissement public foncier de la Savoie (EPFL). Un correspondant se rendra sur place ce mercredi 22/02 afin de commencer l'étude et de pouvoir déterminer un montant du m2 des terrains à acheter.
- Association foncière pastorale (AFP) : C'est un regroupement de propriétaires de terrains constitué sur un périmètre agro-pastoral et accessoirement forestier, dans le but d'assurer ou de faire assurer la mise en valeur et la gestion des fonds inclus dans le périmètre constitué. Les élus souhaitent entreprendre des démarches afin d'entretenir les terrains en friches et solliciteront une intervention de Mr Gilles Vivet, 1^{er} adjoint de la commune de Saint-Marcel, qui a déjà mis en place ce fonctionnement.
- Eclairage public nocturne : SPIE étant toujours en attente de la pièce manquante auprès de ses fournisseurs pour régler le problème d'éclairage public qui ne se coupe que sur la moitié du village aux Plaines, ce dossier est toujours en attente.
- Course du Cœur : la course du Cœur sera de passage dans notre village le dimanche 26 Mars. Le parking de la Chapelle sera interdit au stationnement pour permettre le départ de la course.
- Programme local habitat : il est en cours de renouvellement et vise à déterminer une politique de l'habitat que toutes les communes de la Communauté de Communes devront appliquer. Suite à un nombre constant d'habitants et peu de terrains consacrés aux habitations il faut miser sur la densification.
Les communes devront s'impliquer pour retrouver les propriétaires de logements vacants afin notamment d'entreprendre des rénovations énergétiques. Ce programme sera à approuver ou non par la commune au courant de l'été.
- Camping : La convention est rompue avec le gérant actuel. Un appel à projet sera lancé pour trouver un nouvel exploitant respectant le permis d'aménager qui a été prolongé pour une année.
- Demande d'accord pour travaux : avant d'aller plus loin dans son dossier de rénovation d'habitation, un habitant sollicite l'avis des élus pour les travaux qu'il entreprend, à savoir le survol du domaine public par la création en surplomb d'une nouvelle pièce à 1.5 mètres du sol, au niveau du deuxième étage. Les élus ont exprimés leurs refus à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

Les délibérations mentionnées dans ce compte rendu sont consultables en mairie